

**SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES DE SOUTIEN
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SECTION LOCALE 1244**



SYNDISCOPE

**Octobre 2007
Numéro 8**

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à tous et à toutes,
En premier lieu, je veux souhaiter une bonne retraite à nos membres qui ont quitté et bienvenue à celles et à ceux qui se joignent à nous.

Le mois de juin souligne l'arrivée de moments agréables comme les vacances, mais c'est également la période où certains de nos collègues apprennent l'abolition de leur poste; cette année malheureusement, dix personnes ont vécu cette triste expérience. Le processus prévu pour le remplacement des personnes a débuté à la fin août.

Dans les prochaines semaines, nous vous consulte-

rons sur plusieurs dossiers importants. Nous aurons notamment à vous présenter en assemblée générale un projet d'entente conclue en NBI (Négociation basée sur les intérêts) avant la suspension des travaux pour l'été. Cette entente no 27 concerne les conditions entourant le droit des personnes salariées régulières de postuler et d'obtenir un poste dans la même fonction et le même secteur de travail.

De plus, au début du mois d'août, M. Jacques Pelletier, Directeur général des ressources humaines, nous convoquait pour nous exposer les difficultés de la dotation à combler, entre

autres, les postes de technicienne en administration, de technicienne en coordination de travail de bureau et de technicienne en gestion de dossiers étudiants. Il nous invitait à réfléchir avec lui sur des pistes de solutions concernant les exigences de scolarité et d'expérience pour l'accessibilité aux trois fonctions (TA, TCTB, TGDE).

En terminant, je vous rappelle l'importance de participer à nos discussions. Il s'agit de vos conditions de travail et c'est à vous tous d'en décider.

Au plaisir de vous rencontrer,

**Margaret Lapointe
Présidente**

LOCK-OUT AU JOURNAL DE QUÉBEC

Depuis maintenant cinq mois, 252 syndiqués du Journal de Québec sont en conflit de travail. Les employés ont été mis en lock-out le 22 avril par leur employeur Quebecor/Corporation. Pourtant, aucun mandat de grève n'avait été demandé par les syndicats. De plus, l'entreprise dégageait à ce moment des profits nets de 25 millions annuellement. Rien ne justifiait donc ce lock-out sauvage.

Le SCFP a demandé à ses sections locales d'apporter un soutien financier à ces syndiqués. Le Bureau syndical a voté le 10 juillet dernier un appui financier de 1 000,00\$ (mille).

CAMP DE FORMATION JEUNES 2007

Tout d'abord, merci beaucoup de m'avoir offert l'occasion d'aller au Camp de formation du Comité des jeunes de la FTQ tenu les 17, 18 et 19 septembre 2007. J'ai découvert qu'il y avait plusieurs débats et enjeux dans le monde syndical dont je n'avais pas connaissance (travail atypi-



que, principaux articles du code du travail).

Nous avons eu la chance de recevoir des représentants des 4 partis politiques (François Rebello du PQ et Françoise David de Québec Solidaire sont excellents). René Roy, Robert Émond et Jean Laverdière étaient aussi de la partie (ce sont des vrais de vrais!).

Nous avons été privilégiés de suivre la formation à l'Auberge Matawinie et d'avoir eu Jacques Théoret comme formateur.

Salutations,

**Guillaume Michaud
Délégué syndical
au DIRO**

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU XXV^E CONGRÈS DU SCFP-QUÉBEC DU 8 AU 11 MAI 2007 À QUÉBEC

C'est sous le thème « **Tournés vers l'avenir !** » que près de 600 personnes ont assisté au congrès. Afin d'apporter la réponse la plus adéquate sur la façon de s'y engager, les congressistes ont fait le point sur le passé, le présent et l'avenir du mouvement syndical.

Le bilan est très positif, les conférences étaient intéressantes et parfois même touchantes. C'était un congrès particulier où on a donné une plus grande place aux femmes et aux jeunes.

Au dernier congrès du SCFP National, en 2005, il avait été question d'une nette sous-représentation des femmes aux différentes instances de notre Syndicat, en particulier aux instances nationales et aux postes de direction. Une résolution mettant en place un Groupe de travail national sur la représentation des femmes a alors été adoptée. Ce groupe avait pour mandat d'étudier cette question afin de mieux comprendre les enjeux et les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans leur implication syndicale. Les résultats des travaux du Groupe de travail ont été présentés aux congressistes, accompagnés de recommandations qui seront apportées au prochain congrès National cet automne. Ces recommandations sont des mesures à mettre en place qui visent à redresser la situation pour permettre une représenta-



tion adéquate des femmes à tous les niveaux du syndicat national.

Une résolution a été adoptée afin de relancer le Comité jeunes du SCFP-Québec et ainsi encourager les sections locales à former leur propre comité des jeunes au sein de leur syn-

dicat. Avec le départ massif de militants syndicaux expérimentés, les congressistes ont jugé qu'il était plus qu'urgent d'avoir une relève. Quatre jeunes du nouveau comité auront donc comme mandat d'organiser des événements et d'élaborer des outils qui hausseront la participation des jeunes. Ils sont aussi prêts à donner un coup de main aux sections locales qui en auraient besoin. Pour se coller davantage à la réalité et aux intérêts des jeunes, les congressistes pensent que les syndicats devraient s'impliquer davantage dans les luttes écologiques, de solidarité internationale et de lutte contre la mondialisation. Et, bien sûr, on croit toujours fermement aux campagnes d'éducation syndicale.



Près de 100,000 membres au Québec

En tant que président du Comité du triangle rose du SCFP-Québec, Jean-Pierre Le Clerc a présenté aux délégués des extraits du rapport écrit du Comité du triangle rose, notamment sur la Journée internationale contre l'homophobie, la Conférence syndicale internationale Workers out tenue à Montréal en 2006 dans le cadre des premiers « outgames », le rapport du Groupe mixte sur l'homophobie intitulé « De l'égalité juridique à l'égalité sociale », la première conférence nationale du SCFP sur les droits de la personne tenue en novembre 2006. Enfin, Jean-Pierre a proposé certaines réflexions sur la façon d'aborder la question des accommodements « dits » raisonnables en faisant une distinction entre les accommodements faits pour les différences de choix, ou acquises, et ceux faits pour les différences d'état, ou innées. Les accommodements doivent toujours

être assujettis aux principes fondamentaux de notre société d'égalité et de respect des différences innées ou d'état. En clair, accommodements raisonnables, oui! Mais il serait déraisonnable que pour accommoder des différences acquises ou de choix, nous devions discriminer des différences innées ou d'état. Et renoncer ainsi aux principes fondamentaux de liberté et d'égalité qui régissent actuellement notre société.

Le SCFP-Québec s'est aussi engagé dans la lutte contre le cancer du sein. Madame Lucie Levasseur, membre du Bureau de direction du SCFP-Québec et aussi présidente du CPSU, est le porte-parole de cette cause. En collaboration avec une technologue en radiologie et spécialiste en échographie du sein, Éline Deblois, un projet est né. Madame Deblois, étant aussi chanteuse, a produit un CD qui sera vendu 10 \$, un montant qui sera entièrement versé à cette cause entièrement versés à la cause. Pour plus de renseignements:

www.desrubansroses.com

Mario Gervais, président du SCFP-Québec, a incité toutes les sections locales du Québec à envoyer pleine délégation au congrès National de l'automne, compte tenu des enjeux importants pour le Québec. La province d'Ontario trouve qu'elle n'a pas sa juste part, et il y aura des discussions sur la redistribution des ressources au sein du SCFP National. Il faut voir à ce que le Québec, à cause de sa situation particulière d'état francophone, ne perde pas d'acquis.

Votre délégation au congrès

SCFP-Québec :

France Desbiens
Michel Ducharme
Luc Dumouchel
Margaret Lapointe
Jean-Pierre Le Clerc
France Robinson
Éric Romano

ENVIRONNEMENT : PILES USAGÉES

Le Comité d'information vous propose une nouvelle chronique environnementale à l'Université de Montréal.

Plusieurs d'entre nous utilisons des piles dans le cadre de notre emploi : téléavertisseur, télécommande, etc.

« Près de 48 millions de piles sont achetées chaque année au Québec, ce qui correspond à une consommation annuelle de plus de 6 piles par personne. Ces dernières contiennent plusieurs métaux lourds, dont le plomb, le mercure et le zinc, mais à peine 7% sont recyclées. » Réf. : La vie en vert

« Les piles rechargeables collectées dans le cadre du programme de la

Rechargeable Battery Recycling Corporation (RBRC) sont envoyées à un centre de consolidation situé à Fort Érié en Ontario, avant d'être acheminées vers les installations de International Metals Reclamation (INMETCO) en Pennsylvanie (É-U) pour le recyclage des métaux. » Réf. : Recyc-Québec

Saviez-vous que l'UdeM récupère les piles usagées? Tous les départements ont la possibilité d'avoir une « boîte rouge » dans laquelle les piles usagées peuvent être déposés. La régie centrale s'occupe par la suite de faire recycler ces piles. Renseignez-vous auprès de votre département afin de connaître l'emplacement de la boîte rouge dans votre

milieu. S'il n'y en a pas, communiquez avec Michel Rouleau, technicien en environnement, au poste 2968, afin d'en obtenir une.

Nous comptons sur vos 1 700 paires de yeux pour nous souligner tout sujet lié à l'environnement sur le Campus.

Michel Rouleau, Technicien en environnement

Eric Romano, Comité information



17E CONGRÈS STATUTAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL FTQ MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN LES 23 ET 24 MAI 2007, À MONTRÉAL

Sous l'égide de la FTQ, le Conseil régional est une instance politique qui fait le lien entre les syndicats de la FTQ et les groupes communautaires. Le congrès s'est déroulé sous le thème « Reprendre l'offensive ». Ces dernières années, les syndicats ainsi que les travailleurs et les travailleuses ont été la cible constante d'attaques faites par le biais des médias, des tables de négociation ou par des analyses pseudo-scientifiques. Il est temps de reprendre l'offensive et de contrer le discours antisyndical, de rappeler nos histoires syndicales et le côté humanitaire qui les accompagne. Effectivement, on oublie trop souvent que ce sont nos victoires syndicales qui ont permis aux causes humanitaires d'évoluer et de construire une société meilleure.

Les défis sont nombreux et touchent autant les personnes syndiquées que non syndiquées. La lutte continue sur les dossiers concernant le développement de la région de Montréal (ex. : le transport en commun, le smog, la

pauvreté, les personnes immigrantes, etc.). Il faut développer de nouvelles stratégies efficaces et inventives. Il est souligné que la relève syndicale est importante et que des dossiers comme l'environnement touchent davantage les jeunes.



Le congrès a adopté deux modifications importantes aux statuts du Conseil. Tout d'abord, l'assemblée générale du mois de janvier (2e mardi du mois) sera remplacée par une activité qui aura lieu plus tard dans le mois. Ensuite, ce présent congrès triennal est aussi le dernier. Doréna-

vant, il cédera la place à une assemblée d'orientation annuelle qui se tiendra au mois de mai afin de permettre au Conseil d'être plus à l'heure du jour dans ses actions et ses engagements par rapport à l'actualité et aux enjeux du moment.

Le travail de terrain, ce sont les militants du Conseil qui le font, dans les services offerts aux syndicats affiliés, et ce à longueur d'année : Soutien aux luttes, Information, Éducation, Déléguées et délégués sociaux ainsi qu'Urgence-emploi. L'assemblée générale se déroule à chaque deuxième mardi du mois, de septembre à juin. Le Conseil, c'est une grande famille, un lieu privilégié de partage et d'échanges.

Votre délégation au congrès :

**France Desbiens
Mélanie Gagné
Margaret Lapointe
France Robinson
Éric Romano**

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉQUITÉ SALARIALE, SEPTEMBRE 2007

En ce qui concerne la plainte à la CDPDJ qui doit être entendue devant le Tribunal des droits de la personne à partir du mois de janvier prochain, les experts engagés par la CDPDJ travaillent à finaliser leurs rapports qui doivent être déposés au tribunal d'ici la fin septembre. Après cela, l'Université devra décider si elle engage aussi des experts. Une rencontre exploratoire a eu lieu le 4 septembre dernier avec le directeur de la DRH et la directrice à la division des affaires juridiques pour voir si le dossier de la plainte pouvait se régler autrement que par la voie juridique. Cette ren-

contre a eu lieu après que nous ayons demandé au vice-recteur M. Breton la signification de la dernière phrase de deux communiqués publiés sur le site Web de l'Université et qui mentionnaient que celle-ci demeurerait ouverte à régler ce dossier selon d'autres modalités. Nous avons exprimé notre ouverture présente et passée à régler ce dossier. Une autre rencontre a eu lieu le 20 septembre et nous prévoyons nous revoir dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne la Loi, le comité mixte vient de commencer les évaluations. Nous vous invitons à vous in-

former en assistant aux différentes réunions syndicales (Conseil et Assemblée générale) pour vous tenir au courant. Le comité d'équité y présente des rapports réguliers.

Le Comité d'équité salariale

PAS à PAS, ON L'AURA

CAMPAGNE DE VISIBILITÉ ÉQUITÉ SALARIALE DINER HOT DOG 28 SEPTEMBRE À MONTRÉAL



RENOUVELLEMENT DE LA CARTE EMPLOYÉ

Saviez-vous que le renouvellement de la carte d'employé peut se faire sur les heures du travail? Il suffit de vous entendre avec votre supérieur immédiat sur un bon moment pour aller effectuer votre renouvellement au Registrariat.

« Il n'y a généralement pas de temps d'attente, à l'exception des périodes d'émission massive, en dé-



but d'automne et en début d'hiver, pendant lesquelles on peut prévoir une attente de 20 minutes. » Source : Centre d'émission de la carte UdeM

Pour consulter les heures d'ouverture, consultez le site:

www.carte.umontreal.ca

Eric Romano, Comité information

RABAIS DIVERS

Le restaurant Nickels sur Côtes-des-neiges offre un rabais équivalent aux taxes sur présentation de la carte d'employé.

Le restaurant Le Commensal sur Côtes-des-neiges offre un rabais de 10% sur présentation de la carte d'employé.

Si vous connaissez d'autres restaurants offrant des rabais sur présentation de la carte employé, faites nous le savoir!

Eric Romano, Comité information

ASSURANCES CROIX BLEUE : REDISTRIBUTION DES SURPLUS

Notre assureur « Croix Bleue » a dégagé des surplus dans le volet médicalement depuis les deux dernières années.



Une partie de ces surplus seront redistribués aux membres par une remise sur la paie en novembre selon des modalités qui vous seront communiqués sous peu.

Comité des rentes et assurances

Liens rapides :

Assurances collectives Croix Bleue : www.seum-1244.com/croixbleue

Direction gestion des régimes de retraite: www.rum.umontreal.ca

BLITZ D'ÉVALUATION

Le tableau des statistiques des demandes d'évaluation a été mis à jour en date du 21 septembre 2007.

www.seum-1244.com/blitz

RÉGIME DE RETRAITE

Suite à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 le Comité des experts a remis son rapport sur le régime de retraite.

Ce rapport analyse le régime et propose les hypothèses économiques, démographiques et autres susceptibles d'avoir un impact sur le régime.

Les experts concluent que notre régime est en très bonne santé financière malgré un déficit de solvabilité qui affecte bon nombre de régimes au pays.

Le coût du régime est cependant légèrement plus élevé que ce qui avait été prévu en novembre dernier lorsque nous avons décidé d'annuler le congé partiel de cotisation en prévision d'un éventuel déficit de solvabilité qui s'est effectivement réalisé comme prévu.

Un ajustement à la cotisation de l'employeur et des participants sera donc nécessaire pour correspondre à ce nouveau coût. Cet ajustement sera mineur puisqu'il correspond à une augmentation de 0.1% de notre coti-

sation.

Il y aura donc une petite rétroactivité à payer pour les mois de janvier à septembre 2007. Dès que nous connaissons les détails, nous vous communiquerons le taux exact avec des exemples pour différents niveaux de salaire.

Normand Laquerre
Pour le Comité intersyndicales
des rentes et assurances

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Je vous souhaite à tous un bon retour de vacances, en espérant que celle-ci aient été bénéfiques. Un petit rappel de prévention; beaucoup de personnes travaillant dans les bureaux développent des douleurs aux poignets, aux bras, aux épaules et au cou, souvent occasionné par une mauvaise posture de travail.

Je répète donc qu'il ne faut pas attendre d'avoir des douleurs, tous les salariés devraient avoir une analyse de leur poste de travail dès leur arrivée au poste de travail. Ceci permettrait d'éviter beaucoup de lésions professionnelles. Voici la façon de procéder; demandez à votre supérieur immédiat une analyse de votre poste de travail, et votre supérieur devrait faire les démarches nécessaires pour s'assurer que vous avez l'équipement nécessaire à l'exécution de votre travail et qui conviennent au

travail que vous accomplissez. D'ailleurs, la Loi sur la santé et la sécurité du travail est très précise, à l'article 51 (obligations de l'employeur) il est inscrit : « L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur ». Je vous invite à regarder, sur le site de la CSST, la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'article 51 et ces 15 alinéas : http://www.csst.qc.ca/Portail/fr/lois_politiques/index_loi.htm.

Advenant un refus de votre demande, il est spécifié dans notre convention collective de travail, à l'article 39.06 : « Si une personne salariée constate une dérogation aux règles relatives à la sécurité, elle en informe la direction du secteur intéressé et le représentant à la prévention. Si le problème n'est pas réglé de façon satisfaisante, le cas sera alors

soumis au Comité de sécurité. » À ce moment, je pourrais intervenir afin de vous aider à régulariser la situation.

Pour les personnes qui ont trop attendu, qui ont des traitements relatifs à leur lésion: je vous suggère, lors de votre prochaine visite chez votre médecin de famille, de lui demander de vous prescrire une étude ergonomique de votre poste de travail afin d'améliorer grandement votre condition.

Pour toute information, veuillez communiquer avec:

Normand Mc Duff

Représentant à la prévention

Téléphone : 514 343-6111 poste 1520

Télécopieur : 514 343-5752



Syndicat des employé-es de soutien de l'Université de Montréal

3050 Boulevard Édouard-Montpetit, 3ième étage
Montréal (Québec)
H3T 1J7

Téléphone : 514 343-7499

Télécopie : 514 353-5752

Courriel : seum1244@umontreal.ca

Nous espérons que vous avez apprécié le nouveau format du Syndiscope. N'hésitez surtout pas à nous faire part de vos commentaires.

Comité d'information :

Eric Romano

France Robinson

**Retrouvez-nous
sur le Web!**

www.seum-1244.com